



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 5 décembre 2017**

**Délibération n° C 2017-28**

Membres en exercice : 22  
Présents : 16  
Procurations : 3  
Nombre de votants : 19  
Votes pour : 19  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
16/10/2017

**Mise à jour de la liste des biens amortis**

L'an deux mille dix-sept, le cinq décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Monique FANTINI, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROS DIDIER, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Monsieur Jean FRANCHI suppléait Madame Hélène PELISSARD.

Excusées : Mesdames Danièle BRULEBOIS, Hélène PELISSARD.

Procurations : Madame Natacha BOURGEOIS a donné procuration à Monsieur Clément PERNOT, Madame Chantal TORCK a donné procuration à Madame Céline TROSSAT, Madame Françoise VESPA a donné procuration à Monsieur Jean-Charles GROS DIDIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril BRERO.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Pascal BOUVIER, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique Fabrice MICHEL (Adjoint au Payeur Départemental), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-26 du 15 décembre 2016, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

Les services départementaux d'incendie et de secours sont soumis à l'obligation d'amortir les biens immobilisés acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, qu'ils soient corporels ou incorporels. L'objectif poursuivi est d'améliorer la sincérité des comptes par la constatation comptable de l'amoindrissement de la valeur de chacun des éléments intégrés à l'actif de l'établissement, amoindrissement résultant notamment de l'usage, du temps ou encore d'un changement d'ordre technique.

La durée de vie probable du bien considéré permet de cerner au mieux cette notion de dépréciation et va donc servir d'assise dans le temps, au mécanisme d'amortissement qui sera initié à partir de l'exercice suivant la mise en service dudit bien et contribuera à l'investissement.

Des évolutions d'ordre technique, tant dans l'utilisation de certains matériels qu'en termes d'acquisition, rendent nécessaires l'actualisation de certaines catégories d'amortissement, qui doivent être fixées par le Conseil d'administration.

Dans ce cadre, le présent rapport vient compléter les dispositions antérieures (délibérations du 8 décembre 2003, 7 décembre 2009, 1<sup>er</sup> janvier 2012, 11 février 2016) en mettant à jour la liste des catégories de biens amortis. Le tableau ci-dessous présente les modifications soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

Pour mémoire, les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à 500 € TTC et qui revêtent un caractère de durabilité sont imputés en investissement et amortis en une année.

#### **Liste des nouvelles catégories de biens amortis**

<b>Catégorie des biens amortis</b>	<b>Exemples</b>	<b>Durée d'amortissement proposée</b>
Habillement - tenue de sortie		10 ans
Matériel pour la Plongée Subaquatique - casques		10 ans
Matériel électroménager - gros matériel électroménager	Lave-linge, lave-vaisselle, frigidaire, four, autre	5 ans
Matériel électroménager - petit matériel électroménager	Cafetièrre, micro-onde, aspirateur, autre	2 ans
Véhicules et engins - CLOG		5 ans
- Accessoires véhicules	Gyrophare, autres	5 ans
Habillement - vêtements de protection	Intempéries, feux et autres	5 ans

*Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter la mise à jour proposée de la liste des biens amortis.*

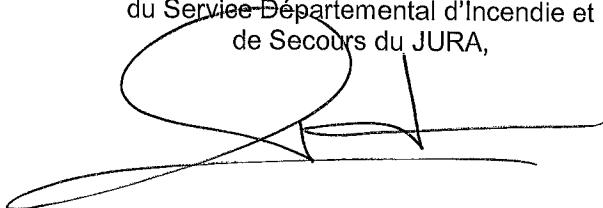
---

**DECISION N° C 2017-28 DU 5 DECEMBRE 2017**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte le rapport présenté sur la mise à jour de la liste des biens amortis et selon l'annexe, ci-jointe.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le **28 DEC. 2017**  
Affiché le **28 DEC. 2017**  
Publié au RAA du 4<sup>me</sup> trimestre 2017

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**